

Série Modes de vie – Note #5

La famille : lien fort ou lien faible ?

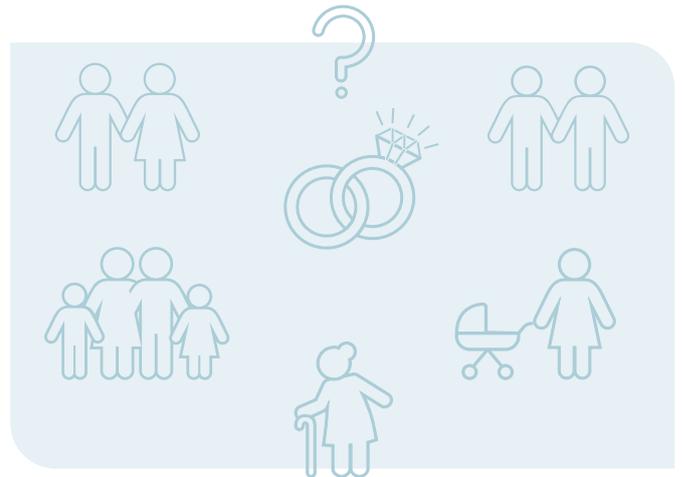
COMPOSER AVEC ET ANTICIPER LES NOUVELLES ORGANISATIONS FAMILIALES

La famille est soumise à de nombreuses évolutions : les modèles familiaux se diversifient, le mariage n'est plus la norme, la population vieillit quand parallèlement un nombre croissant de femmes ne veulent pas d'enfant, les problèmes d'infertilité augmentent, des distinctions s'opèrent entre famille de sang et famille de cœur.

Ces évolutions seraient synonymes de valeurs progressistes au sein de la société. Cette dernière deviendrait ainsi plus ouverte et plus tolérante envers les modèles familiaux et choix de vie qui n'entraient jusqu'alors pas dans la norme sociale.

Pourtant, ces changements révèlent en réalité de nouvelles formes de discriminations et d'injustices. Ainsi, les familles monoparentales vivent plus souvent dans la précarité que les couples avec enfant(s), les unions homosexuelles restent remises en question par une partie de l'opinion, le choix de ne pas avoir d'enfant fait débat.

Au même titre que l'école ou l'Église, la famille demeure une institution sociale. En dépit de ses fortes évolutions, elle constitue toujours un pilier dans la vie des individus. Et aussi personnels que soient les choix de modes de vie des individus, les évolutions des modèles familiaux ont un impact sur toute la société et peuvent venir réinterroger le « vivre ensemble ». Outre les débats sociétaux qu'elles entraînent, les transformations de la famille interrogent l'adaptation des logements aux recompositions familiales.



RAPPEL DE LA DÉMARCHÉ

Cette note s'inscrit dans une série de travaux autour des évolutions des modes de vie au sein de la société française. Elle vise à rendre compte des pratiques sociales passées, actuelles et à venir autour d'un thème particulier. Le prisme retenu pour étudier les évolutions des modes de vie est celui des inégalités sociales, qu'elles soient nouvelles ou anciennes.

Outre son apport de connaissances, cette note se veut un support d'aide à la réflexion et l'action publique territoriale pour mieux comprendre les aspirations et besoins de la société et la manière d'accompagner les changements voire de faire évoluer les modes de vie observés.



LA FAMILLE EST-ELLE TOUJOURS UN SOCLE POUR LES INDIVIDUS ?

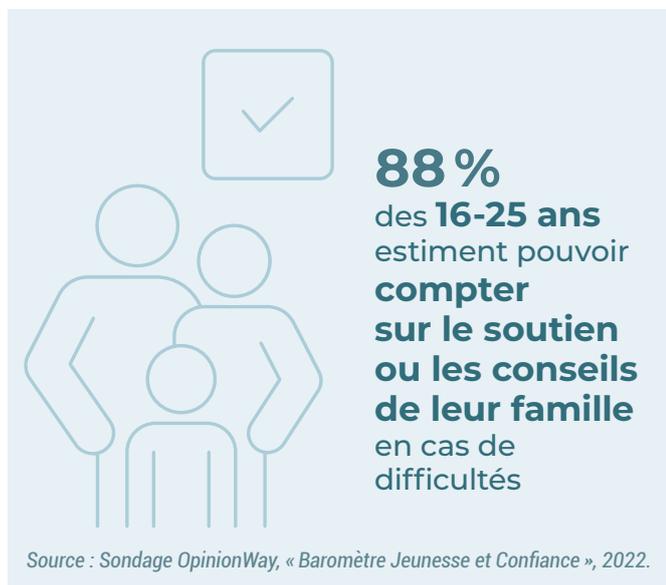
Diversification des structures familiales, vieillissement de la population, baisse de la natalité..., la famille est soumise ces dernières années à de nombreux enjeux qui viennent réinterroger les solidarités et liens familiaux, d'autant plus dans un contexte où les familles sont davantage dispersées géographiquement qu'autrefois.

“ Dans le monde moderne marqué par l'essor de la démocratie et de l'industrialisation, les liens traditionnels de solidarité sont distendus : la famille perd son rôle éducatif, les mobilités augmentent, les institutions collectives ne jouent plus leur rôle de repères. ”

Sabine Melchior-Bonnet,
Le 1 hebdo, n°483, 2024.

Peut-on encore compter sur sa famille ?

Si les liens familiaux se sont étendus et distendus, ils n'ont pour autant pas rompu. Ainsi, la famille, valeur refuge, demeure le premier filet de sécurité pour les jeunes en cas de difficultés.



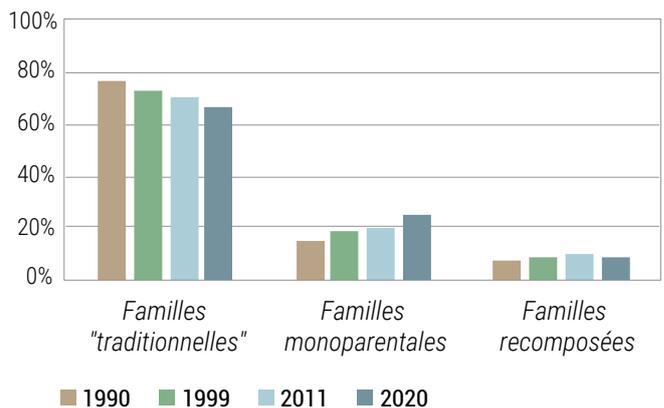
L'aide procurée est d'ailleurs souvent financière. D'après une étude INSEE de janvier 2024, en 2017, l'entraide familiale représente 19.2 milliards d'euros, soit 51% des aides versées par un ménage à un autre ménage¹. Cette entraide financière familiale se fait essentiellement à destination des descendants (enfants, petits-enfants ou beaux-enfants).

¹ INSEE Focus (2024) « Les enfants et petits-enfants, principaux bénéficiaires de la solidarité financière entre ménages », n°319 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7757468>.

Évolutions et diversifications des structures familiales

Un mari, une femme et deux enfants, la configuration considérée jusqu'aux années 1990 comme le modèle traditionnel familial a depuis été remise en cause. Familles homoparentales mais aussi familles monoparentales (souvent une mère et ses enfants) et familles recomposées, la diversification des structures familiales ne fait aujourd'hui plus aucun doute.

RÉPARTITION DES FAMILLES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN 2011 ET 2020 (EN %)



Source : Insee, RP 1990, 1999, 2011, 2020.

La première évolution se joue au sein du couple et du mariage. Comme l'explique la sociologue Irène Théry, on assiste depuis les années 1970 à la fin du modèle matrimonial instauré par le Code Napoléon². Auparavant, en dehors du mariage, l'enfant n'avait pas de père. Le mariage était alors le fondement de la famille. Depuis les années 1960, le mariage a perdu de sa centralité et n'est plus perçu comme une obligation. Se marier, ne pas se marier, divorcer devient une question de conscience personnelle. À partir de là, le mariage n'est plus le socle de ce qui constitue une famille. D'après Irène Théry, le couple diffère de la parentalité et ce serait donc la présence d'un enfant qui ferait la famille aujourd'hui bien plus que le mariage. Par ailleurs, la légalisation du mariage homosexuel en 2010 a reconnu de fait que le modèle de parentalité n'est pas uniquement un père et une mère.

Le couple fait le mariage et non plus la présomption de paternité, et c'est dans cette logique qu'a été institutionnalisé le mariage entre deux individus de même sexe. Par ailleurs, le couple est aujourd'hui traversé par un nouvel idéal : celui d'une égalité entre les partenaires, c'est le passage au couple duo³. L'amour durable, oui pourquoi pas mais pas à n'importe quel prix et certainement pas en sacrifiant totalement sa liberté. Relation libre et polyamour sont des formes de relations qui se comprennent également dans cette logique.

² Irène Théry (2021) « Famille, sexe et genre dans le Code civil : d'hier à aujourd'hui, journal AOC [en ligne] <https://aoc.media/analyse/2021/05/10/famille-sexes-et-genres-dans-le-code-civil-de-napoleon-a-aujourd'hui/>.

³ Voir les travaux d'Irène Théry sur le sujet de l'égalité au sein du couple.

En parallèle, le non-désir du couple, autrement appelé le célibat par choix, semble être une tendance actuelle. La sociologue du couple et de la sexualité Marie Bergström et l'ingénieure de recherche à l'Institut National d'Études Démographiques (INED) Géraldine Vivier ont analysé les résultats de l'enquête Epic menée en 2013-2014 interrogeant les parcours individuels et conjugaux des individus. Elles expliquent ainsi que le vécu et les perceptions du célibat varient selon le genre et la catégorie sociale. Par exemple, les ouvrières et les employées présentent davantage leur célibat comme un choix (50%) que les femmes cadres et professions intellectuelles supérieures (25%).

Certaines personnes ne s'identifient pas ou plus dans le modèle du couple et le rejettent. Mais ce sont surtout les attentes sociales autour du couple qui font l'objet de ce rejet. Se mettre en couple avec quelqu'un implique souvent à terme l'emménagement ensemble. Or, cet aspect-là est de plus en plus remis en cause : nombre de personnes divorcées refusent de cohabiter de nouveau avec quelqu'un d'autre par exemple, et des personnes en couple le restent sans envisager un jour de s'installer ensemble. Ces évolutions sont en lien avec les périodes de célibat comme le montrent Marie Bergström et Géraldine Vivier.

« (...) ce qu'on observe de façon nouvelle, c'est que les périodes de vie célibataire — souvent négligées comme des « périodes creuses » où il ne se passerait rien — affectent bel et bien la façon d'envisager la conjugalité. Les expériences de vie-célibataire changent la façon de faire ou de refaire couple. De ce point de vue, préserver son espace personnel apparaît comme un idéal fort, voire un enjeu, qui influence le fonctionnement et le type d'union envisagés (concubinage ou couple non-cohabitant plutôt que (re)mariage, notamment). »

Marie Bergström et Géraldine Vivier, « Vivre célibataire aujourd'hui, loin des idées reçues », Psychologies [en ligne] 2021.

Le modèle du couple n'a pas un horizon fini, il reste une aspiration et un modèle socialement valorisé¹, mais il se renouvelle. Outre le passage au couple duo, le couple foyer est donc progressivement questionné, et ce à différents âges de la vie².

Désir ou non d'enfant ?

Il y a ceux qui veulent des enfants et ceux qui n'en veulent pas. La société française est traversée par plusieurs dynamiques : d'un côté, il est beaucoup question de dénatalité et la « nécessité » du « réarmement

1 Marie Bergström et Géraldine Vivier (2021) « Vivre célibataire aujourd'hui, loin des idées reçues », Psychologies [en ligne].

2 Arnaud Régnier-Loilier (2019) « Être en couple chacun chez soi, une situation plus fréquente après une séparation », Population et Sociétés, vol.5, n°566, pp. 1-4.

démographique » de la France, de l'autre, un nombre croissant de femmes déclarent ne pas vouloir d'enfants pour diverses raisons (coût financier, focus sur le couple, concentration sur l'épanouissement personnel, conscience écologique). C'est la rencontre entre un gouvernement attentif aux évolutions démographiques qui s'inscrit dans une démarche volontariste de repopulation du pays (et donc une forme de contrôle des corps et choix de vie des individus, en particulier des femmes) et des nouvelles générations qui mettent en avant la liberté de choix, « c'est mon corps pas le vôtre ».

 Lien avec la note #6 : « Faire de la réappropriation de son corps un objet de lutte : du corps-objet au corps-sujet ».

30 % des femmes sans enfants en âge et en capacité de procréer déclarent ne vouloir aucun enfant maintenant ou plus tard



Les raisons évoquées par celles-ci :

91 % pour des raisons d'épanouissement personnel

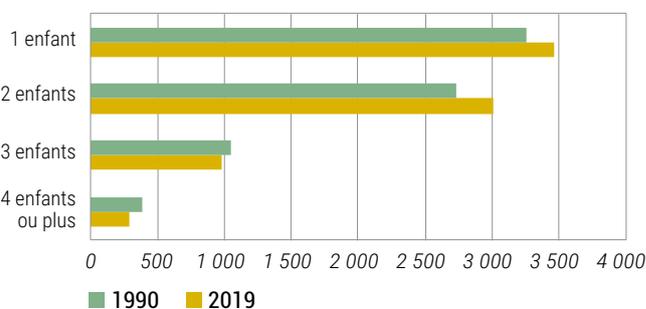
81 % pour des raisons climatiques et politiques

63 % pour des raisons financières et familiales

Source : Sondage IFOP sur le désir d'enfant chez les Françaises, 2022.

Par ailleurs, la taille des familles évolue. Avec les familles recomposées le nombre d'enfants par foyer est parfois élevé, mais il y a aussi un nombre croissant d'individus qui désirent tout simplement avoir moins d'enfants et/ou un enfant unique.

FAMILLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS MINEURS (EN MILLIERS)

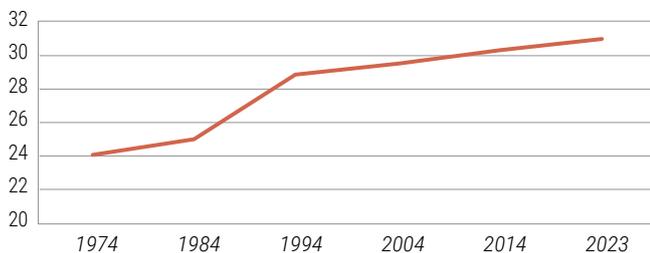


Source : Insee, RP 1990 et 2019.

Parallèlement, se pose la question de l'infertilité aujourd'hui en hausse. Outre le recul des études et d'un éventuel mariage, les essais pour avoir des enfants sont plus tardifs chez les couples.

Avec le recul de l'âge de procréation et de la primo-natalité, les risques d'infertilité sont plus élevés. Ceux-ci sont également liés aux modes de vie (exposition aux perturbateurs endocriniens, pesticides, pollution de l'air, etc.). Toutefois, les progrès scientifiques, médicaux et techniques apportent des solutions croissantes aux problèmes d'infertilité. Fécondation in vitro (FIV), don de gamète, congélation d'embryons, les moyens techniques se mettent au service de la fertilité humaine. Par ailleurs, la possibilité d'avoir des enfants est ouverte à des couples non hétérosexuels. La procréation médicalement assistée (PMA) (devenue assistance médicale à la procréation) permet ainsi à deux personnes de même sexe d'avoir un enfant. La gestation pour autrui (GPA) est également autorisée dans certains pays et a fait l'objet de réflexions (et débats) en France.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN À L'ACCOUCHEMENT DU PREMIER ENFANT (EN ANNÉES)



Source : Insee, 2024.

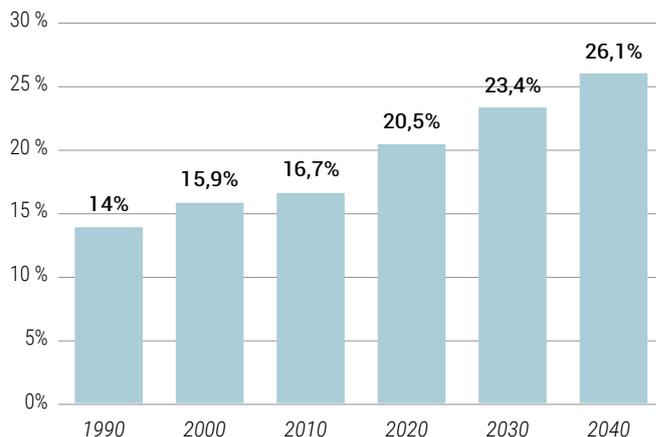
Faire avec et anticiper le vieillissement de la population

Parler de la famille aujourd'hui et de ses évolutions implique de mentionner une tendance lourde dont l'impact socio-économique est et sera majeur : le vieillissement de la population. Le devenir des aînés dans la société, tant dans les sujets de mobilité, des soins, que de l'adaptation des logements, est au cœur des réflexions depuis une vingtaine d'années à chaque épisode caniculaire estival et depuis la crise du COVID-19. Pendant la pandémie, la nécessité de protéger les aînés est devenue prégnante. Le poids des seniors dans la population, en forte croissance, renforce les enjeux des politiques en faveur des aînés.

“ Jusqu'en 2040, la proportion des personnes de 65 ans ou plus progresserait fortement : à cette date, plus d'un habitant sur quatre aurait 65 ans ou plus. [...] Après 2040, la part des 65 ans ou plus continuerait à progresser mais plus modérément. En 2070, leur part pourrait atteindre 28,7 % .”

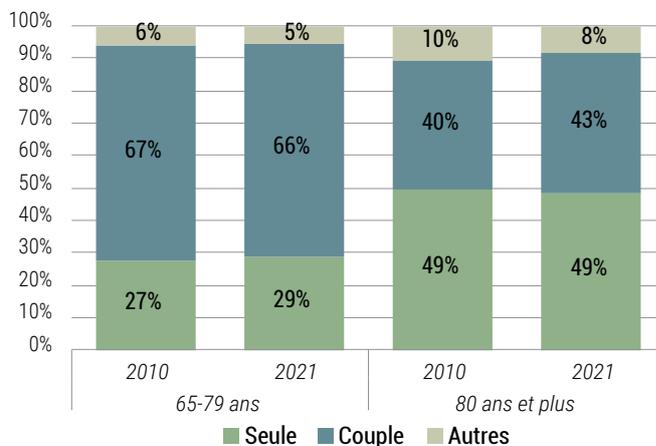
Insee, 2024.

PART DES 65 ANS ET PLUS EN FRANCE



Source : Insee, RP, Projections de population 2013-2070.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION DES 65 ANS ET PLUS EN FONCTION DU MODE DE COHABITATION



Source : Insee, RP, Projections de population 2013-2070.

1 habitant sur 10
 a 75 ans ou plus
en 2020 en France
 C'était **0,7 sur 10** en 2000

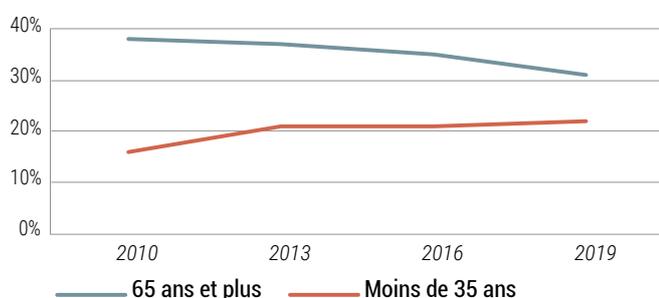
 Ce sera **1,5 habitant sur 10**
en 2040

Source : Insee, 2020.



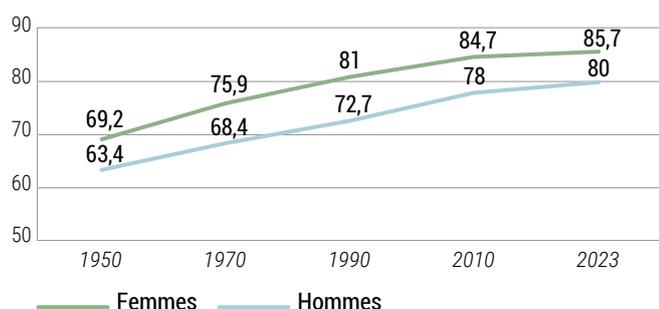
Avec la réforme des retraites d'avril 2023, qui repousse notamment à 64 ans l'âge de départ à la retraite, se pose la question de l'avenir du bénévolat en France, sachant que les « jeunes seniors » y représentent une part importante. Cela soulève également des problématiques concernant la précarité des personnes âgées. À partir de 75 ans, apparaissent d'autres enjeux autour de la nécessité d'adapter le logement pour les seniors, de mettre en place des services à la personne pour compenser la perte d'autonomie des individus, leur apporter les soins requis en essayant dans la mesure du possible de les maintenir à domicile. De parents aidants ils deviennent des parents aidés. C'est ici qu'intervient le rôle fondamental joué par les aidants familiaux mais aussi l'importance des métiers liés au care. Passé 85 ans, les risques de dépendance sont encore plus accrus et les offres de soins et d'hébergement doivent tenir compte de cette évolution.

ÉVOLUTION DU TAUX D'ENGAGEMENT ASSOCIATIF SELON L'ÂGE (EN %)



Source : France Bénévolat, 2019.

ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE (EN ANNÉES)



Source : Insee, 2023.

En 2021, les **problèmes de santé chroniques ou durables** concernent



52,8 % des personnes à partir de 50 ans et

70,8 % des personnes à partir de 80 ans

Source : Insee, 2023.

D'après le baromètre OCIRP 2016 « L'âge de l'autonomie », 83% des aidants appartiennent à la famille de l'aidé. Parmi eux, 44% sont des conjoints. Ce sont en majorité des femmes (62%), près de la moitié d'entre eux sont des actifs, et près d'un quart sont âgés entre 60 et 65 ans, ce qui les expose à davantage de risques. Ainsi, près d'un aidant sur 2 déclare avoir une maladie chronique, 60% d'entre eux sont exposés à un risque de surmortalité dans les 3 ans suivants le début de la maladie de leur proche et 1 sur 3 décède avant son aidé. De plus, l'éclatement géographique des familles ne facilite pas la tâche des aidants. Le baromètre révèle que la distance moyenne séparant un aidant et son aidé est de 226 km. En 2021, la France compte 9.3 millions d'aidants déclarés dont l'aide peut prendre différentes formes allant du soutien moral à l'aide financière ou dans la vie quotidienne¹. Il y a aujourd'hui un enjeu de plus en plus fort à accompagner ces aidants. L'évolution du congé proche aidant et le droit au répit des aidants vont dans ce sens.

Un habitat qui s'habitue aux évolutions familiales ?

Quand il s'agit de fonder une famille, le logement a son importance car il peut se révéler être un obstacle aux envies. Une famille qui s'agrandit c'est aussi un logement qui doit s'agrandir pour pouvoir accueillir tous ces membres. Les déménagements avec l'apparition des enfants sont fréquents mais ils ne sont pas systématiques. Premièrement parce que le marché de l'immobilier est sous tension, deuxièmement parce que les moyens financiers peuvent venir à manquer. Le véritable enjeu de l'adaptation de l'habitat aux évolutions et recompositions familiales, c'est l'accession et la capacité des ménages à financer leur projet immobilier (capacité d'achat particulièrement).

L'adaptation de l'habitat aux recompositions et reconfigurations familiales se répand progressivement. Les logements dont les cloisons sont abattables et modulables se développent et permettent ainsi d'adapter le nombre de pièces au nombre de résidents. Fermer une partie de son salon pour le transformer en chambre pour enfant ? Pourquoi pas. Certains logements sociaux sont également conçus pour accueillir des familles monoparentales. L'habitat partagé est aussi en progression. Pour les familles monoparentales, ce mode d'habiter est un moyen de se loger mais aussi une solution pour ne pas être trop isolées socialement. L'habitat kangourou ou mode de cohabitation intergénérationnelle est aussi en voie de développement et fait sens dans un contexte de vieillissement de la population. Par ailleurs, la problématique de loger les jeunes se pose fortement. Nombreux sont ceux qui habitent chez des personnes âgées faute de solutions alternatives.



Lien avec la note #2 : « Faire le choix de la solitude ».

¹ <https://solidarites.gouv.fr/agir-pour-les-aidants>.

La « famille choisie » : regard sur l'amitié aujourd'hui

« On ne choisit pas sa famille », celle de chair et de sang non, il est vrai. Celle de cœur, si. Si les structures familiales ont beaucoup changé, les valeurs et attendus de la famille aussi. Au-delà des relations amoureuses et des relations familiales, les relations amicales sont aujourd'hui essentielles dans la société, en particulier pour les jeunes générations et viennent se substituer aux premières (« Bros before hoes »¹). Preuve de cette force insolite de l'amitié, de nouvelles pratiques voient le jour : le Pacs entre amis, la cohabitation, l'achat d'une maison entre amis, la coparentalité, autrement dit l'idée d'élever ensemble des enfants. L'amitié participe pleinement de la recomposition familiale aujourd'hui. Mais pourquoi les amis importent-ils autant ?

D'après le psychologue David Vandenberg, on attendrait d'une relation amicale tout ce que les autres formes de relation n'auraient pas réussi à donner ou ne pourraient pas donner. Une relation amicale apporterait ainsi un accompagnement et un renfort psychologique et émotionnel qui seraient supérieurs à ceux apportés dans une relation amoureuse. L'amitié se présente avant tout comme un soutien, là où l'amour peut parfois apparaître et être vécu comme un poids par certaines personnes. Côté confiance, en amour il y a quelquefois des non-dits, la confiance peut être trahie alors que l'ami est par définition celui à qui l'on peut se confier et tout dire sans peur du jugement, celui avec qui l'on peut être soi, que l'on considère comme son autre soi, son alter ego pour reprendre les termes du philosophe Paul Ricoeur.

1 Littéralement, « les potes avant les putes ».



© Franck Hamon.

L'amitié n'est pas dissociée du social et du politique. Elle est la plus libre et la plus intime des associations humaines sans structuration normative, « la seule société politique libre que nous connaissions » d'après l'historienne Claire Auzias². Certains, comme le sociologue Geoffroy de Lagasnerie, proposent de la placer au centre de la société, de la penser comme un mode de vie. C'est d'ailleurs celui qu'il a adopté avec Didier Eribon et Edouard Louis depuis une dizaine d'années. Pour le sociologue, là où la famille et le couple conduisent à un enfermement sur le foyer et le privé, l'amitié fait l'éloge du dehors et de la rencontre et leur serait ainsi préférable. C'est ce qu'il s'attache à démontrer dans son ouvrage 3 - Une aspiration au dehors³.

“ La cellule familiale doit être perçue pour ce qu'elle est : une entité solidaire d'une définition de soi qui s'articule à une idéologie politique : elle engendre une existence centrée sur l'éducation des enfants et le culte de la vie domestique et incarne le lieu d'une sorte d'égoïsme collectif. »

Geoffroy de Lagasnerie,
3 - Une aspiration au dehors, 2023.

“ L'amitié est une pratique quotidienne qui a pour fonction de nous transformer par rapport aux cadres institués de l'existence. Je ne conçois pas seulement l'amitié comme une relation entre deux personnes qui s'aimeraient ; je l'intègre dans une réflexion sur les cadres de la société, institutionnels, temporels, professionnels. »

Geoffroy de Lagasnerie,
La Montagne, 16 juillet 2023.

En ce sens, l'amitié peut être perçue comme un contre-pouvoir face à l'ordre institué. Geoffroy de Lagasnerie la qualifie « d'espace de résistance et de réinvention possibles par rapport aux logiques du conformisme, aux pouvoirs d'institution et d'État⁴ ».

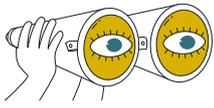
2 Claire Auzias (2023) « Les amis, notre nouvelle famille ? », *The Conversation* [en ligne] <https://theconversation.com/les-amis-notre-nouvelle-famille-217162>

3 Geoffroy de Lagasnerie (2023) 3 - Une aspiration au dehors, éditions Flammarion, coll. Nouvel avenir, 202 p.

4 <https://x.com/gdelagasnerie/status/1652710447206866944>.



© Franck Hamon.



ET DEMAIN ?

Une diversification familiale toujours plus importante

La famille connaît déjà des changements et en connaîtra d'autres. Si aujourd'hui, le modèle dominant de la famille est encore celui du couple hétérosexuel, de lentes évolutions s'observent. Un nombre croissant de femmes deviennent les « chefs de famille » et cette tendance va probablement se poursuivre. En outre, d'ici 2050, il pourrait y avoir davantage de personnes vivant seules (et ce à tous les âges de la vie) et de femmes ne désirant pas avoir d'enfants ou en avoir moins.

Pour celles et ceux qui, à l'inverse, désirent avoir une progéniture, quelques évolutions s'observent déjà et viennent challenger la prédominance du modèle du couple hétérosexuel. Une de ces tendances est la rencontre par internet ou les réseaux sociaux de personnes désirant avoir des enfants ensemble sans entretenir de relation amoureuse par ailleurs. En outre, les femmes sont de plus en plus nombreuses à congeler leurs ovules¹ et l'âge des mères à la première grossesse ne cesse de croître. Rien n'empêche de penser que cela va continuer et que les femmes souhaitant devenir mère le seront de plus en plus tard dans la mesure où la science permettra une telle prouesse. Toutefois, dans les faits, la psychologue et chercheuse sur la famille Susan Golombok pense qu'il est peu probable que les femmes désirent avoir un enfant à 60 ans.

Autre phénomène déjà observable et amené à se développer : le nombre de mères célibataires par choix augmente progressivement. C'est le message de la chanson « Elle a fait un bébé toute seule » de Jean-Jacques Goldman. Mais il faudra aussi envisager un remix « Il a fait un bébé tout seul » car le nombre de pères célibataires par choix est lui aussi en progression².

**18 % des parents
qui élèvent seuls leurs enfants
sont des hommes**

Leur nombre est passé de
**300 000 en 2017
à 350 000 en 2020**

Source : Étude Insee sur les familles, 2021.

1 L'Agence de la biomédecine indique que près de 26 740 demandes de première consultation d'autoconservation ovocytaire ont été déposées depuis l'entrée en vigueur de la loi de bioéthique (1994, révisée en 2021 pour élargir la procréation médicalement assistée aux femmes seules et couples de femmes) et que le nombre de premières consultations effectuées et d'autoconservations non médicales sont en hausse en 2023.

2 https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/12/26/les-peres-solos-des-parents-d-un-troisieme-type_6107321_3224.html

D'ailleurs, la place du père dans l'éducation des enfants a nettement progressé ces dernières années. Ils sont de manière générale beaucoup plus impliqués et investis dans ce rôle parental. C'est aussi dans ce contexte que l'allongement du congé paternité a été adopté. À l'avenir, ce rôle des pères et cet investissement dans l'éducation des enfants pourraient se conforter et croître.

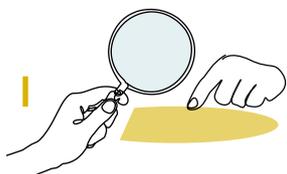
Il y aurait aussi d'ici 2050 plus de parents transgenres. Les évolutions sociétales autour de la famille seront permises et renforcées par les progrès technologiques, en particulier en ce qui concerne la technologie de reproduction.

Le mariage des nouvelles technologies et de la famille : une révolution à venir ?

L'évolution de la procréation médicalement assistée et de la capacité à conserver les ovules et les spermatozoïdes pourraient permettre aux personnes transgenres de devenir parents après leur transition. Les ovules et le sperme artificiels sont aussi des sujets en réflexion. Ils constitueraient un nouveau moyen de lutter contre l'infertilité mais aussi un moyen pour les couples de même sexe d'être tous les deux les parents biologiques de leurs enfants car les hommes comme les femmes pourraient produire des ovules et des spermatozoïdes. Si cela apparaît aujourd'hui comme relevant de la science-fiction, il s'agit d'un futur possible au regard des progrès scientifiques et technologiques en la matière.

Les utérus artificiels, en cours de réflexion pour venir en aide aux grands prématurés, pourraient reproduire, autant que faire se peut, les conditions d'un utérus humain. À terme, ces utérus artificiels pourraient également être employés pour remplacer la grossesse. L'idée serait de libérer les femmes pour qui la grossesse et ses conséquences physiques et/ou psychologiques sont davantage subies qu'appréciées. Ce serait aussi un moyen de faire en sorte que le fait d'avoir un enfant n'entrave pas leur carrière professionnelle.

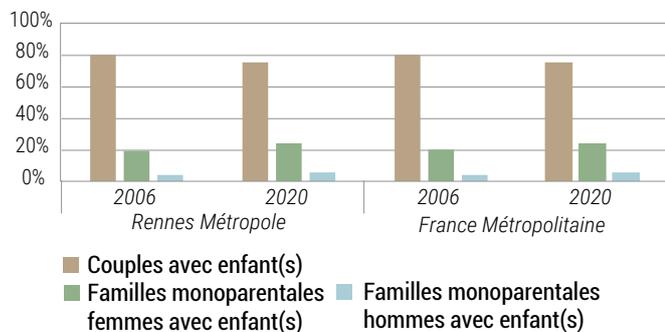
Les progrès technologiques qui pourraient être plus ou moins bien acceptés socialement viendraient donc soutenir les modèles familiaux de demain. Néanmoins, leur développement ne se ferait pas sans débats éthiques. Dans une perspective eugénique, les futurs parents pourraient ainsi être en mesure de sélectionner des embryons pour éliminer les affections et maladies héréditaires mais aussi de payer pour choisir de donner certains traits à leur futur enfant comme l'intelligence ou l'attrait physique... De quoi rendre sceptique. Surtout que seuls les parents aisés pourraient s'offrir un tel service ce qui créerait de nouvelles inégalités avec des bébés qui pourraient être génétiquement supérieurs à ceux nés dans des milieux moins favorisés. Une précision toutefois, pour des raisons éthiques et d'acceptabilité à la fois sociale et politique, et dans l'hypothèse où le modèle démocratique ne serait pas remis en cause, la probabilité que le futur de la famille française soit celui dépeint est faible. Ces réflexions sont surtout abordées aux États-Unis.



ET CHEZ NOUS ?

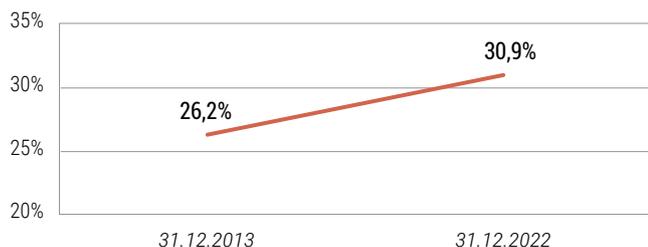
Les structures familiales se sont aussi diversifiées à Rennes Métropole où les familles monoparentales sont depuis 20 ans en hausse tandis que les couples avec enfant(s) tendent à être moins nombreux.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION FAMILIALE ENTRE 2006 ET 2020 (EN %)



Source : Insee, 2020. Traitements : Audiar.

ÉVOLUTION DE LA PART DE FAMILLES MONOPARENTALES ENTRE 2013 ET 2022 (EN %)



Source : CAF-MSA, L'APRAS. ODS édition 2024.

Pas d'exception territoriale donc en ce qui concerne les évolutions familiales. Toutefois au sujet de la natalité, en baisse à l'échelle nationale et ayant atteint un niveau historiquement bas en 2023, il en est autrement. Rennes Métropole, contrairement à de nombreux autres territoires (toutes les métropoles françaises à l'exception de Bordeaux Métropole et Nantes Métropole), n'a pas observé de diminution de naissances entre la période 2009-2019 et la période 2020-2022.



5 250 naissances/an
entre 2020 et 2022
sur Rennes Métropole

+2% par rapport à la période 2009-2019

Source : Insee, État civil.



Agence d'urbanisme de Rennes
3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 40716 - 35207 RENNES Cedex 2
02 99 01 86 40 - www.audiar.org
communication@audiar.org

Plus de bébés donc, mais également davantage de personnes âgées. Aussi, les questions et enjeux posés par le vieillissement de la population n'exemptent pas le territoire.

En ce qui concerne la difficulté pour les ménages d'adapter leur logement à leur composition familiale, les constats sont les mêmes sur le territoire qu'à l'échelle nationale : une proportion importante de ménages locataires (dans le parc privé ou social) se trouvent dans l'incapacité de pouvoir acquérir un bien correspondant à leurs besoins.

Le développement de l'acquisition de logement en BRS¹ pourrait en partie répondre à cette problématique.

¹ Le bail réel solidaire (BRS) est un nouveau dispositif d'accès à la propriété. Il permet à des ménages modestes de devenir propriétaire d'un logement neuf situé en zone tendue, et ce, à un prix abordable.

Sur l'aire d'attraction rennaise :

un tiers des ménages locataires privés n'ont pas accès financièrement à au moins 50% des appartements d'occasion de la taille minimale en adéquation avec leur composition

Dans le **parc locatif social**, ces biens sont **inaccessibles pour :**
90% des familles monoparentales
70% des couples avec enfant(s)
60% des personnes vivant seules

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2020 - dVF 2020.

POUR EN SAVOIR +

Sur la démographie dans l'AAV de Rennes, voir l'étude de l'Audiar : <https://www.audiar.org/publication/cohesion-sociale/demographie/plus-de-8-000-naissances-chaque-annee-depuis-20ans-dans-laire-dattraction-rennaise/>

Sur le vieillissement de la population, voir la série de notes réalisées par l'Audiar : <https://www.audiar.org/publications/?thematique%5B%5D=cohesion-sociale& sous-thematique%5B%5D=vieillessement>

Sur le pouvoir d'achat immobilier dans l'AAV de Rennes, voir l'étude de l'Audiar : <https://www.audiar.org/publication/cohesion-sociale/habitat/le-pouvoir-dachat-immobilier-des-menages-locataires-de-laire-dattraction-rennaise-est-faible-et-se-degrade/>

Johanna Luyssen (2024), *Mères solos. Le combat invisible*, Éditions Payot & Rivages, coll. Essais Payot, 192 p.

RÉDACTION
Marine GIRAUD

DIRECTION DE LA PUBLICATION
Alain BÉNESTEAU